

**PAEJ / MISSIONS LOCALES /
POLITIQUE DEPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE....
CEER 300 PAEJ, QUELQUES ENJEUX**

Le plan de cohésion sociale prévoit la création de 300 PAEJ (ou antennes de PAEJ). La circulaire DGAS/LCE 1A/2005/12 du 6 janvier 2005 précise les modalités de ces créations :

- « Accorder la priorité, au sein des régions, aux départements non pourvus en PAEJ et à la dissémination en milieu périurbain et semi rural »
- « S'appuyer sur les enseignements fournis par l'état des lieux établi au début de l'année 2004 »
- « Apporter une attention particulière, dans le respect de la diversité des objectifs et prestations de chacun, aux relations avec les Missions locales et les Maisons de l'Adolescent »

Cette circulaire appelle quelques remarques.

1- De l'implantation :

Dans la circulaire « l'ensemble des départements sont invités à encourager la création d'antennes de proximité qui ont montré leur pertinence pour contacter les jeunes isolés ou restés hors champ des dispositifs de droit commun.... »

- On ne peut être que d'accord sur l'intention qui correspond bien à l'objet même des PAEJ, lieux d'accueil et d'écoute de proximité.
- Mais cet objectif n'est pas simple, les dispositifs de droit commun étant de la compétence des collectivités territoriales, et en particulier des départements et/ou des régions en matière de protection de l'enfance, de prévention, d'insertion, de santé mentale...sans oublier la complexité des montages liés aux particularités territoriales et à l'histoire... ni les politiques et stratégies locales liées aux organisations territoriales (communautés de villes, bassins de pays... par exemple) et aux dispositifs qui leur sont liés (politiques de la ville, par exemple)
- L'implantation d'un nouveau PAEJ (ou d'une antenne) ne peut qu'en tenir compte, et c'était tout l'intérêt de l'étude préalable menée en lien avec les acteurs locaux et leurs institutions
- De plus un PAEJ qui serait isolé du contexte institutionnel, « ignorant » des réalités de son territoire d'intervention, ne pourrait construire les réseaux amont et aval dont il a besoin pour se faire connaître des jeunes et de leurs parents et pour pouvoir adresser des « usagers » chaque fois que de besoin.

Par ailleurs un PAEJ est, volens nolens, un lieu d'observation privilégié, et des évolutions sociales locales, et des fonctionnements/dysfonctionnements des dispositifs locaux.

- Cela lui confère de fait une fonction d'alerte (quand à des phénomènes nouveaux) et d'interpellation (au sujet d'éventuels dysfonctionnements des dispositifs et/ou de leurs articulations). Cela nécessite de mettre en place les structures qui permettent de mettre en place ces fonctions, sans mettre en danger le PAEJ (par exemple un comité technique et un comité de

pilotage politique).

- On peut aussi introduire les dimensions d'alerte (face à une observation nouvelle, ou inquiétante...) et d'interpellation (face à la mise en évidence de failles ou de dysfonctionnement dans les dispositifs). Mais ces deux fonctions nécessitent la mise en place d'un cadre clair, précis et contractualisé pour éviter qu'elles se retournent contre les PAEJ.... C'est très compliqué, très long, à mettre en place. Cela ne se décrète pas mais se construit.

Tout cela impose une vraie capacité de compréhension/gestion des dispositifs, dans laquelle rôles et fonctions doivent être bien définis (et intégrés), en particulier dans l'articulation du politique, du technique et du pédagogique (ou éducatif), tant en interne aux PAEJ et aux organisations qui les portent que dans les réseaux.

2- Des enseignements fournis par l'état des lieux

Faute de connaître « l'état des lieux » en question, il ne me semble pas inutile de rappeler quelques points observés au cours des dernières années par PJARF. Ainsi :

- Une régularité d'ouverture et de présence, y compris téléphonique est indispensable. Il est bien illusoire d'imaginer que des jeunes isolés, ne fréquentant pas les structures sociales, d'animation ou d'insertion y viendront spontanément sur des plages horaires très limitées. Cela nécessite un minimum de personnel, une équipe.
- Dans le cas contraire le PAEJ ne pourra intervenir que sur « adresse » et rendez-vous... donc avec des jeunes déjà connus, donc avec des attentes pré-établies par ceux qui les « adressent ». Pourquoi pas, c'est autre chose....¹
- Créer une « fille active » justifiant l'investissement est aussi un vrai travail. De plus les montages financiers sont complexes. Il faut être très au fait des différentes sources possibles de financements, de leurs évolutions, de leurs contraintes... ne serait-ce que pour ne pas « dévoyer » l'objet même du PAEJ !
- De même, et ce n'est pas le moindre, les fonctions « d'accueil » et « d'écoute » ne s'improvisent pas. Savoir se départir de son outillage méthodologique lié à sa formation, que l'on soit travailleur social ou psychologue, n'est pas simple...
- Enfin, positionner le PAEJ nécessite souvent des négociations complexes avec l'éducation nationale, la santé mentale, l'ASE...pouvant ou non se traduire par des conventions...
- ...etc....

Cela impose quelques savoirs faire en matière de stratégie, de communication, d'animation de réseau... toutes choses guère apprises dans les écoles de travailleurs sociaux ou à la fac de psychologie !

3- De l'articulation avec les Missions Locales

¹ Ainsi certains PAEJ sont uniquement des lieux d'écoute psychologique ayant une place et une fonction dans le maillage social d'un territoire. C'est très intéressant, mais on est loin de « lieux d'accueil généralistes »

De façon générale je pense que c'est une erreur de rattacher les PAEJ aux Missions Locales... ne serait-ce que pour des raisons d'entropie.

- Il est naturel pour toute organisation d'établir une sélection de ses publics en fonction de son objet. C'est d'autant plus fort que l'organisation a à gérer des dispositifs complexes. Et cela l'est encore plus si son public (ses usagers) sont aussi la « matière d'œuvre » des dispositifs dont elle a la gestion et/ou la tâche « d'alimentation »!
- Il est donc tout aussi "naturel" qu'une partie des usagers ne rentrent pas dans les cadres, tant pour des raisons "objectives" (difficultés psychologiques, par exemple), que pour des raisons fonctionnelles (non adaptation des usagers aux dispositifs... qui parfois peuvent se traduire en "difficultés objectives" des usagers!).
- Il y a donc un risque majeur pour toute organisation à utiliser les dispositifs périphériques dans un double registre: traitement des difficultés « objectives » (celles qui viennent gripper la bonne marche de l'organisation) et « fonctionnelles » (recherche d'adaptation des publics aux dispositifs).
- Concernant plus particulièrement les Missions Locales (organisations de DROIT COMMUN, s'adressant à TOUS LES JEUNES en difficulté sociale et professionnelle) il y a un risque réel d'adresse par défaut d'un public au PAEJ, c'est à dire celui qui « perturbe » et/ou celui qui n'entre pas dans les cadres...
- Les PAEJ (toutes petites structures, facultatives, aux moyens modestes, devant toujours faire preuve de leur pertinence auprès des collectivités locales et du partenariat...) face aux Missions Locales (grosses structures, gros moyens, gestion quasi directe par les collectivités territoriales...) risquent d'être instrumentalisés... et ce quelque soit la (bonne) volonté des acteurs!!!

Le risque majeur est alors triple pour les PAEJ: perte de la mission généraliste, centrage sur une vision uniquement santé du "mal-être", fonctions de diagnostic/orientation en lieu et place d'accueil/écoute.

Il convient aussi, me semble-t-il de s'interroger sur les « représentations :

- En termes de représentation pour les jeunes, associer les PAEJ aux Missions Locales est une catastrophe: pour les uns "Mission Locale=Mission Impossible", pour d'autre "Mission Locale=stage", pour d'autres encore "Mission Locale=jeunes en difficulté"... on peut y perdre la mission de prévention, en particulier sur les publics adolescents peu ou prou scolarisés, souvent isolés, tjs en "fragilité" avec le monde adulte... qui sont bien "le coeur de cible" de la plupart des PAEJ.
- De même... en termes de « symboliques sociales » les Missions Locales sont du côté des institutions normatives, alors que les PAEJ doivent être du côté de la confrontation. Dans les premières le jeune y va avec une représentation très précise (vraie ou fausse, peu importe) de ce qu'il en attend.... donc avec des comportements pré-établis, dans l'autre il doit être surpris pour pouvoir se confronter à des adultes, donc « grandir »!!
- Enfin (autre déclinaison du point précédent)... les Missions Locales ne travaillent pas sur le « lien social », ce n'est pas leur objet, ni leur métier (qui est celui de l'insertion : c'est-à-dire d'aider un individu à entrer dans le corps social), alors que c'est peut-être la fonction la plus forte et la plus « juste » des PAEJ (de la confrontation avec un adulte aller vers le collectif, voire se confronter au collectif...)

Et puis bien sûr, et ce n'est pas le moindre, les Missions Locales sont centrées sur le jeune en tant que sujet... alors que les PAEJ doivent être centré sur le jeune dans son environnement, et en particulier dans ses liens avec sa famille... les PAEJ ne sont-ils pas aussi lieux d'accueil pour les parents?

Malgré ces réticences je crois que le lien PAEJ/Missions Locales est essentiel, voire indispensable :

- Il devrait être de réseau (amont et aval) autour des PAEJ. Il devrait surtout être formalisé soit par une convention précisant bien rôles, fonctions, attentes réciproques... voire territoires d'intervention géographiques, humains, de mission, de rôles, de fonctions... Dans l'idéal les Missions Locales devraient participer à une instance technique, type « Comité Technique », du PAEJ... ne serait-ce que pour faire fonctionner les fonctions d'alerte et d'interpellation (voir 1)... ou mieux proposer observations et diagnostics partagés.
- Par ailleurs, et surtout en milieu rural ou semi rural, la Mission Locale est centrale, légitime... parfois hégémonique, souvent isolée... donc développant de nombreux services ou « artefacts ». L'association qui la porte a la plupart du temps une légitimité forte (même si elle peut parfois être l'objet d'enjeux plus « locaux » !!). De plus elle est en général congruente, en terme de territoire d'intervention, avec les territoires économiques (bassins de pays par exemple). Ce serait donc une illusion que d'imaginer pouvoir monter un PAEJ sans elle... ce serait probablement risquer d'être « contre elle » !

Il est donc nécessaire de bien penser les montages de portage des PAEJ, en lien plus ou moins direct avec les Missions Locales, mais en étant extrêmement prudents sur une très nette séparation des structures, de leurs projets, de leurs méthodes, de leurs moyens... parfois peut-être de façon caricaturée.... Pour que le « PAEJ nouveau » ne soit pas phagocyté par un dispositif ancien, légitime, lourd, institutionnel... qui rencontre et secrète, comme toute institution, ses difficultés... et à nécessairement tendance à les « externalisées »... parfois « au nom des jeunes » !

4- Des psychologues, des PAEJ et des Missions Locales :

La question de la place de psychologues dans les PAEJ question est posée indirectement dans la circulaire, en particulier dans leur lien avec les Missions Locales (§ 3-1). Je n'ai pas d'avis tranché sur l'intérêt ou non de psychologues dans les PAEJ, tout au plus quelques remarques/questions :

- Si les psychologues n'ont pas pour mission d'assurer un suivi clinique ou une psychothérapie, si ils ont vocation à être des « passeurs »², pourquoi pas ? Mais en disant cela on met bien la fonction avant la profession.
- Alors pourquoi pas un psychologue?... Mais pourquoi ?
- Il me semble plus intéressant de réfléchir en termes d'équipes pluridisciplinaires avec des fonctions identiques pour tous, et des « savoirs faire » et « savoir être » multiples et complémentaires... ce qui n'est pas une mince gageure dans les petits PAEJ qui ont un personnel pléthorique comme chacun sait !!!

² Au sens donné à cette notion par le courant du « développement social local ». Se reporter en particulier aux travaux de Marie-France FRENET.

- On peut aussi situer la fonction de « passeur » des psychologues des PAEJ vers le soin... ce qui semble logique. Mais il y a là une contradiction dans l'énoncé lui-même. Je caricature : on leur dit « vous les psy on vous embauche dans un lieu d'accueil et d'écoute, avec une mission généraliste, dans lequel vous aurez les mêmes rôles (et en général, du moins je l'espère, le même salaire) que les autres intervenants, pas de statut de cadre, pas de possibilité d'exercer votre profession... pour permettre à des jeunes très en difficulté d'accéder aux soins psychiques ... » Cela ressemble étrangement à ces « doubles contraintes » que l'on énonce (dénonce) pour les jeunes en difficulté !! Alors il faut vraiment des gens admirables, et les mettre dans un cadre « béton » qui puisse garantir cet exercice de funambule.

Très honnêtement, je crois qu'il vaudrait mieux appeler « un chat, un chat » et ne pas avoir peur de dire ce qui va se faire très probablement dans la plupart des cas : des consultations et/ou de l'orientation ... ce qui n'est pas forcément un problème³... mais qui risque de marquer fortement le PAEJ, tant par rapport aux jeunes, qu'à leur parents, qu'à l'environnement.

- Par contre ce qui m'apparaîtrait comme vraiment contradictoire c'est un psychologue d'un PAEJ intervenant dans les locaux d'une Mission Locale... Même dans une antenne PAEJ ! Cela semble totalement étrange. Pourquoi ne pas permettre tout simplement à la Mission Locale d'embaucher en direct un psychologue ? Ce serait plus clair... pour les organisations, et surtout pour les jeunes !
- En tous les cas, je ne crois pas un instant qu'il soit possible de mélanger à ce point les genres... sauf à instrumentaliser totalement le PAEJ par la Mission Locale.
- Bien sûr pour de nombreux jeunes en ont certainement besoin... mais ce serait nécessairement la Mission Locale qui le signifie (directement ou indirectement, explicitement ou symboliquement)...
- Et donc, pourquoi ne pas inverser la proposition ? Pourquoi ne pas imaginer que des psychologues clairement identifiés au sein d'institutions (j'emploie ce mot ici avec tout son poids) comme les Missions Locales puissent prendre en compte ces difficultés dans le lieu lui-même, en lien avec le correspondant santé, et les réseaux externes de soin ?... quitte à faire quelques permanences dans le PAEJ.

Outre que ce serait plus clair, la fonction de « passeur » vers le soin serait sans doute plus pertinente depuis la Mission Locale qui a clairement un rôle de diagnostic et d'orientation individualisé.

Du côté du PAEJ l'apport d'un psychologue clairement identifié pourrait être du côté du lien : aide à l'équipe (compréhension, soutien...) et possibilité d'adresse de jeunes de façon rapide, si possible sans rendez-vous... dans le bureau du psy, à la Mission Locale !

Pour conclure...

Ces quelques réflexions sont sans doute un peu confuses et/ou réactionnelles.

Par contre, ce dont je suis persuadé, c'est que la mise en place de 300 PAEJ est un très bel enjeu, voire un enjeu majeur en milieu rural ou semi rural, qu'il ne faut pas le

³ Sauf pour les mineurs... quid du droit des parents ? Il y aurait là nécessairement exclusion de la part le plus adolescente du public potentiel.

rater et que PFARF à un rôle essentiel à jouer, tant au niveau de la conception que, plus concrètement, dans la mise en place au niveau local.

Pour ce faire je crois que, bien plus important que la place des psy, ou que celle de l'articulation avec les Missions Locales, l'enjeu sera de faire co-exister, voir raisonner (au sens fort) les articulations incontournables avec les orientations en matière de politique sociale pour la jeunesse, des collectivités territoriales, et en particulier des Départements, ainsi que des politiques transversales quand il y en a, sans oublier celles des communes et/ou des bassins de pays.

Ce sera d'autant plus important que ces nouvelles structures ont besoin de financements... qu'il faudra bien chercher là où ils sont... et qu'il ne faut pas qu'elles s'y « perdent ».

Je crois surtout qu'il faudrait réfléchir à la façon de les outiller (ainsi que leurs promoteurs) sur le plan du sens, de l'éthique, du contenu, des méthodes... pour que cette belle ambition ne se transforme pas en outillage complémentaire de structures, dispositifs ou micro politiques locales.